Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le 11/03/2024
ID : 031-213101876-20240307-2024_024-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
***COMMUNE de FONSORBES***
*Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch*

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

**Présents :**
Mmes BEAUFORT, BOBO, CALVO, LACOSTE, LE PRIOL, MARNAC, RIPOLL, ROUER, SIMÉON, STEMER, VITET et VOISIN
MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, FÉDOU, FRANCHINA, JÉROME, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, MONROZIER, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
**7 mars 2024**
Acte n° **2024-024**

**Absent(s) représenté(s) :**
Mme BRUN a donné procuration M. BAË
Mme GOSSELIN a donné procuration à Mme LACOSTE
Mme VALENTI a donné procuration à Mme CALVO
M. GAUTHIER a donné procuration à M. BRIANTAIS
M. PILET a donné procuration à M. BONNET

**Conseillers en exercice :**
33

**Absent(s) : /**

**Conseillers présents :**
28

**Secrétaire de séance** : M. BAË Jean-Philippe

**Date de la convocation :**
29 février 2024

**Thème** : 3.1 - ACQUISITIONS

**Objet** : Acquisition de la parcelle cadastrée BS n° 243, sise 53 rue de la Poste

Mme la Maire expose au Conseil Municipal qu'en vue d'étendre ses bureaux et réaménager le carrefour à l'angle de la route de Tarbes, madame Orazio Bruna, épouse Blanc a accepté de rétrocéder à la commune de Fonsorbes la parcelle BS 243, sise rue de la Poste, à savoir :

| PROPRIÉTAIRE | PARCELLE | ADRESSE | SUPERFICIE |
|---|---|---|---|
| Mme ORAZIO Bruna épouse Blanc | BS 243 | 53 rue de la Poste | 318 m² |

Il a été convenu entre les deux parties que l'acquisition de cette parcelle interviendrait pour la somme de 200 000 €. La valeur vénale du bien a été évaluée par France Domaine à 190 000 €, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

Les frais de notaire seront pris en charge par la Mairie.

Aussi, Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir la parcelle cadastrée BS n° 243, sise 53 rue de la Poste, pour la somme de 200 000 €.

Entendu l'exposé de Mme la Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

**ARTICLE 1** : décide d'acquérir la parcelle cadastrée BS n° 243, sise 53 rue de la Poste, pour la somme de 200 000 € dans les conditions indiquées ci-dessus.

**ARTICLE 2** : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

**ARTICLE 3** : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

**ARTICLE 4** : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 7 mars 2024.

.../...

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le 11/03/2024
ID : 031-213101876-20240307-2024_024-DE

| COMMUNE DE FONSORBES | DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL<br>du 7 mars 2024 – acte n° 2024-024 – page 2/2 |
|---|---|
| *Thème :* | 3.1 - ACQUISITIONS |
| *Objet :* | Acquisition de la parcelle cadastrée BS n° 243, sise 53 rue de la Poste |

**ARTICLE 5** : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

**ARTICLE 6** : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute - Garonne)

Le Secrétaire de Séance
BAË Jean-Philippe

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 7 mars 2024 publié sur le site Internet de la collectivité le 11 MARS 2024